

## L'UFME publie de nouvelles fiches dédiées au recyclage des emballages des menuiseries pour anticiper la future « REP Emballages Industriels et Commerciaux »

Fidèle à son rôle de veille du marché et aux évolutions législatives, l'Union des Fabricants de Menuiseries (UFME\*) garde un temps d'avance sur les prochaines réglementations. Elle crée début 2023 un Groupe de Travail dédié aux Emballages Industriels et Commerciaux, véritable enjeu pour la filière, pour partager des expériences complémentaires sur l'emballage des menuiseries et accessoires. Il compte aujourd'hui plus de 40 participants, représentant différents acteurs de la filière fenêtres et portes (fabricants, installateurs, entreprises de valorisation des déchets), adhérents à l'UFME et/ou signataires de la charte FERVAM (Filière Engagée pour le Recyclage et la Valorisation des Menuiseries) de l'UFME. Après avoir établi un état des lieux des types d'emballages utilisés et de leur capacité de recyclage, la réflexion se porte sur les améliorations possibles : optimisation des choix d'emballages et de leur utilisation (réduction, réemploi, réutilisation), éco-conception, développement de nouvelles solutions...

Afin de préparer ses adhérents à la mise en application en 2025 de la future REP Emballages Industriels et Commerciaux (EIC), l'UFME publie une série de cinq fiches « Emballages » dédiées au recyclage des emballages des menuiseries. Elles sont complétées d'une « Fiche synthèse sur les consignes de tri des déchets d'emballages de menuiseries ». **Synthétiques et illustrées, elles définissent les bonnes pratiques pour une valorisation optimale des déchets d'emballages et éviter leur élimination.** L'objectif est de fournir toutes les clés pour anticiper les prochaines exigences réglementaires et sensibiliser aux bonnes pratiques de collecte et gestion des déchets d'emballages, dont celles développées par les signataires FERVAM.

« Les emballages font partie intégrante de la démarche d'économie circulaire de la Filière Menuiseries, avec une réflexion sur les possibilités de réutilisation et la mutualisation des moyens de collecte mis en place pour les menuiseries en fin de vie. Notre participation active à la mise en place de la REP PMCB et la démarche collective FERVAM nous permettent de tirer des enseignements utiles à la préfiguration de la future REP Emballages Industriels et Commerciaux. Son périmètre sera beaucoup plus large que le seul secteur du Bâtiment, puisqu'elle vise tous les emballages des produits utilisés dans le cadre de flux entre entreprises. Nous militons **pour une sectorisation de la REP EIC avec la définition d'une catégorie dédiée aux emballages des produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment, et tout particulièrement des menuiseries et accessoires associés.** ».



Ludivine Menez  
Déléguée Technique de l'UFME  
Crédit photo : Solange Grenna

- **Quand « bonnes pratiques » rime avec « pragmatique »**

Le recyclage en fin de vie des emballages permet de réduire significativement les impacts environnementaux avec l'utilisation de matières recyclées pour fabriquer de nouveaux produits. Pour que le recyclage soit effectif, l'emballage (catégorie d'emballage + matériau) doit disposer en fin de vie d'une filière de recyclage et être orienté vers cette filière. **L'UFME préconise ainsi de privilégier des emballages avec un pourcentage de contenu recyclé élevé afin de consolider les filières de recyclage et réduire les impacts environnementaux.**

**Chaque « Fiche Emballage » traite d'une grande famille d'emballages :**

- ✓ Fiche n°1 : films plastiques transparents en Polyéthylène basse densité
- ✓ Fiche n°2 : mousses en Polyéthylène basse densité sans face adhésive
- ✓ Fiche n°3 : polystyrène expansé
- ✓ Fiche n°4 : cartons
- ✓ Fiche n°5 : palettes et accessoires d'emballage en bois
- ✓ Fiche synthèse « Consignes de tri des déchets d'emballages menuiseries »

Elles détaillent :

- **La famille du matériau concerné,**
- **La recyclabilité,**
- **Les consignes de tri des déchets d'emballages,**
- **Le réemploi,**
- **Le choix de l'emballage.**

Fiches téléchargeables sur le site [ufme.fr](http://ufme.fr) :

- ✓ [Fiche n°1 : films plastiques transparents en Polyéthylène basse densité](#)
- ✓ [Fiche n°2 : mousses en Polyéthylène basse densité sans face adhésive](#)
- ✓ [Fiche n°3 : polystyrène expansé](#)
- ✓ [Fiche n°4 : cartons](#)
- ✓ [Fiche n°5 : palettes et accessoires d'emballage en bois](#)
- ✓ [Fiche synthèse « Consignes de tri des déchets d'emballages menuiseries »](#)

\* L'UFME (Union des Fabricants de MEnuiseries) représente la filière des portes et des fenêtres. Comptant 172 adhérents répartis sur l'ensemble du territoire national, elle a pour vocation d'accompagner et de défendre les intérêts des concepteurs, fabricants et installateurs de menuiseries, ainsi que les professions complémentaires à ces métiers. Composée de trois commissions (technique, sociale & formation et communication), l'UFME s'attache à représenter les intérêts des professionnels de la menuiserie en encourageant la promotion de menuiseries françaises de qualité, en proposant une offre de formations étoffée et en s'impliquant dans le suivi actif des grandes thématiques techniques. Par son dynamisme et l'expertise de ses membres, l'UFME participe aux débats d'actualité autour du secteur de la construction et de la rénovation des logements. [www.ufme.fr](http://www.ufme.fr) – [www.choisirmafenetre.fr](http://www.choisirmafenetre.fr)